

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 décembre 2012 à 19 h  
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville  
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

**ABSENCE :**

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement par intérim et secrétaire d'arrondissement  
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

---

**CA12 30 12 0402**

**OUVERTURE - SÉANCE**

À 19 h 10

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**Mot d'ouverture de la mairesse**

**Madame la mairesse Chantal Rouleau** souhaite la bienvenue à ses collègues, aux fonctionnaires et aux citoyens présents à cette dernière séance du conseil de l'année. **Madame Rouleau** félicite madame Cindy Leclerc pour son élection à titre de conseillère de la Ville, dans le district de Rivière-des-Prairies, du 11 novembre dernier et lui souhaite bonne chance. Elle lui accorde son appui, ainsi que celui de l'ensemble des membres du conseil. Elle félicite également madame Caroline Bourgeois, pour sa nomination au comité exécutif comme conseillère associée responsable du développement social et communautaire.

**Madame Rouleau** félicite la direction des communications pour le prix CommMontréal. Prix remporté pour sa stratégie de communication « Virage vert », qui a permis de réduire considérablement le nombre d'exemplaires des principales publications annuelles de l'arrondissement, ainsi que la mise en place des autres outils de communications, via notamment le site internet, Facebook et le Cyberbulletin. Elle félicite madame Ysabelle Brault, chef de division communication à l'époque, ainsi que madame Dany Barbeau, qui agissait comme directrice au moment de la stratégie, pour leur travail.

**Madame Rouleau** souligne le dépôt du Plan local de développement durable 2013-2015 de l'arrondissement, lequel relève d'un travail de concertation entre les directions. Ce plan permettra, entres autres, la réduction des gaz à effet de serre, l'aménagement de quartiers durable et le verdissement des îlots de chaleur. Après la période des fêtes, les citoyens seront invités à une séance de consultation publique dans les prochains mois, afin de s'exprimer et de s'informer sur les gestes concrets qu'ils pourront poser afin d'améliorer la qualité de vie dans l'arrondissement.

10.01

---

**CA12 30 12 0403**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 décembre 2012 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA12 30 12 0404**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2012.

ADOPTÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

**Cinq citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :**

Félicitations à madame Cindy Leclerc pour son élection à titre de conseillère de la Ville, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Commentaire sur l'enlèvement des bornes de limites de vitesse au centre des rues.

Commentaire sur le tourne-bride de la 52<sup>e</sup> Avenue et sur les arbres qui ont été abattus.

Questions concernant la taxe relative aux services qui apparaîtra dorénavant sur le compte de taxes.

Précision demandé relativement à l'entretien (arbres) et aux infrastructures du parc du Bout-de-l'île et demande quels sont les projets prévus pour ce parc.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Madame la conseillère Cindy Leclerc** remercie les citoyens pour la confiance qui lui a été accordée et veut assurer la continuité de l'équipe déjà en place. Elle souligne la déclaration contre l'intimidation qui sera lue à la fin du conseil. Elle réitère son soutien aux citoyens en tant que conseillère de la ville et souhaite des Joyeuses fêtes à tous.

**Monsieur le conseiller Mario Blanchet** informe les citoyens du programme équité qui encourage les entreprises à embaucher des étudiants et souhaite Joyeux Noël et Bonne Année aux citoyens.

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** félicite madame Leclerc pour avoir remporté ses élections et madame Bourgeois, pour sa nomination au comité exécutif en tant que conseillère associée au développement social et communautaire et leader du comité. Il souhaite en terminant de Joyeuses fêtes à tous et demande aux résidants de respecter les horaires de déblaiement lors des tempêtes de neige afin de faciliter le travail des équipes.

**Madame la conseillère Caroline Bourgeois** souligne le port du ruban blanc en commémoration de la journée contre la violence faites aux femmes et des victimes de la polytechnique, le 6 décembre prochain. Elle explique le programme de mise en valeur intégré qui sera adopté, mis en place en collaboration avec Hydro-Québec, qui donne une compensation de 1 022 000 \$ pour les travaux au poste du Bout-de-l'île. Cette somme permettra à l'arrondissement d'effectuer cinq initiatives, soit la continuation du projet de plage urbaine à la marina Beaudoin, le réaménagement du site de la 36<sup>e</sup> Avenue, la réfection du point d'entrée du parc Armand-Bombardier à Rivière-des-Prairies et enfin en collaboration avec le programme *municipalité amie des aînés* (MADA), la réalisation de deux pistes de danse aux parcs Dollard-Morin et Marcel-Léger. En terminant elle souhaite de Joyeuses Fêtes à tous.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** souhaite un excellent temps des fêtes à tous et félicite madame Leclerc pour sa victoire. Elle explique que depuis plusieurs années, l'arrondissement tente d'obtenir de l'aide financière pour la réalisation de deux pistes de danse pour les aînés de l'arrondissement pour les districts de Pointe-aux-Trembles et de Rivière-des-Prairies et souligne la réalisation future de ces projets. Elle sensibilise les citoyens aux problèmes de solitude pendant la période des fêtes et invite les citoyens à faire des activités avec des personnes susceptibles d'être plus fragile pendant cette période.

**Madame la mairesse Chantal Rouleau** excuse l'absence de monsieur Rapanà qui a dû se rendre en Italie pour des raisons familiales. Elle invite les citoyens à être solidaire envers les plus démunis en cette période de réjouissances et raconte une anecdote du commandant O'maley concernant un petit garçon de Rivière-des-Prairies qui a été aidé par les résidants de Cité Rives et qui, depuis ce temps, se cotisent chaque année pour faire des paniers de Noël pour certaines familles de Rivière-des-Prairies dans le besoin.

---

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'a été déposé

---

#### CA12 30 12 0405

#### RATIFICATION - ENTENTE DE COLLABORATION - SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DES OPÉRATIONS - PLAN D'ACTION POUR L'AMÉLIORATION DE LA SALUBRITÉ

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE ratifier l'entente de collaboration avec le Service du développement et des opérations dans le cadre du plan d'action pour l'amélioration de la salubrité.

ADOPTÉ

12.01

---

#### CA12 30 12 0406

#### ADOPTION - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES PANMONTREALAIS (PANAM)

ATTENDU QUE la Ville de Montréal et ses arrondissements ont la responsabilité d'assurer l'accès au sport et au loisir à tous les Montréalais incluant ceux ayant une déficience;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite rendre accessible à ses résidents handicapés, des services de sport et loisir adaptés à leurs besoins spécifiques;

ATTENDU QUE les organismes PANAM possèdent l'expertise et offrent des activités de sport ou de loisir adaptées à une ou plusieurs déficiences : motrice, intellectuelle, visuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, langage-parole et auditive.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'adopter la Politique de reconnaissance des organismes PANAM;

DE donner accès aux organismes PANAM reconnus, aux équipements et installations de l'arrondissement dans la limite de leur disponibilité et dans le respect des politiques de tarification de l'arrondissement;

DE diffuser dans la limite des ressources disponibles, la liste des organismes et des services offerts par les organismes PANAM reconnus.

ADOPTÉ

15.01 1121346002

---

**CA12 30 12 0407**

**DÉCLARATION - PROCLAMATION - JOURNÉE DU 8 DÉCEMBRE « JOURNÉE CONTRE L'INTIMIDATION »**

ATTENDU QUE tous les enfants et adolescents ont le droit d'évoluer dans un environnement sain qui leur apporte la sécurité;

ATTENDU QUE grand nombre d'entre eux sont aux prises avec l'intimidation soit comme agresseurs, comme agressés, ou les deux;

ATTENDU QUE l'intimidation est la source de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de trouble d'apprentissage, de trouble de comportement et de problèmes relationnels;

ATTENDU QUE notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains et qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe–aux–Trembles proclame la journée du 8 décembre « Journée contre l'intimidation ».

ADOPTÉ

15.02

---

**CA12 30 12 0408**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - LES PRODUITS TURF CARE CANADA LTÉE - ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOMOTRICE 4 X 4 À TROIS PLATEAUX DE 192 POUCES DE MARQUE TORO, MODÈLE TORO 5910-D, ANNÉE 2013 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 12-12493**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 93 440,18 \$ taxes incluses, pour l'acquisition d'une tondeuse automotrice 4 X 4 à trois plateaux de 192 pouces de marque Toro, modèle Toro 5910-D, année 2013;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la compagnie Les Produits Turf Care Canada ltée dans le cadre de l'appel d'offres numéro12-12493;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.01 1120443016

---

**CA12 30 12 0409**

**AUTORISATION - PAIEMENT - COÛT - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES - LES CONSTRUCTIONS FÉDÉRALES INC. - FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES - PHASE 6**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement par la Ville de Montréal à la compagnie Les Constructions Fédérales, promoteur du projet Faubourg Pointe-aux-Prairies d'une partie du coût des travaux d'infrastructures sur le site des parties 2 et 3 de la phase 6, représentant un montant de 138 253,50 \$, excluant les taxes (mesures transitoires de 30 %). Ce paiement constitue le dernier paiement dans le cadre des mesures transitoires;

D'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 138 253,50 \$ à la compagnie Les Constructions Fédérales;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

ADOPTÉ

20.02 1124642011

---

**CA12 30 12 0410**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MAISON DE LA FAMILLE COEUR À RIVIÈRE - CARREFOUR FAMILIAL LES PITCHOUS - PROJET ACCÈS LOISIR**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 3 700 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Maison de la famille Coeur à Rivière	Accès loisirs 2013	1 850 \$
Carrefour familial Les Pitchous	Accès loisirs 2013	1 850 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement, pour un montant de 3 700 \$.

ADOPTÉ

20.03 1121346003

---

**CA12 30 12 0411**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles inc., une contribution financière de 12 900 \$ pour le programme Club sportif et activités physiques;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1104561008

---

**CA12 30 12 0412**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB GYMNASCENTRE INC - ANNÉE 2013 - PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à Club Gymnacentre inc., une contribution financière de 21 633 \$ pour le programme Club sportif et activités physiques;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1112971001

---

**CA12 30 12 0413**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - CENTRE COMMUNAUTAIRE LE RELAIS DU BOUT - PROGRAMMES ACCUEIL ET SURVEILLANCE, ACTIVITÉS DE LOISIRS, CLUB DE VACANCES ET CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du bout, une contribution financière totale de 92 145 \$ pour les programmes Accueil et surveillance, Activités de loisirs, Club de vacances, Club sportif et activités physiques;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1104761001

---

**CA12 30 12 0414**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - CLUB DE VACANCES ET PROGRAMMES JEUNESSE**

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, une contribution financière totale de 53 718 \$ pour les programmes Club de vacances et Jeunesse;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1101312006

---

**CA12 30 12 0415**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - CENTRE COMMUNAUTAIRE LE PHARE - PROGRAMME JEUNESSE**

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare inc., une contribution financière de 14 445 \$ pour le programme Jeunesse;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1104761002

---

**CA12 30 12 0416**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - CLUB D'HALTÉROPHILIE DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel



et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à l'organisme Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles, une contribution financière totale de 5 155 \$ pour le programme Club sportif et activités physiques;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1104761003

---

#### **CA12 30 12 0417**

#### **APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - PROGRAMME JEUNESSE**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, une contribution financière de 57 780 \$ pour le programme Jeunesse;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.10 1104734008

---

#### **CA12 30 12 0418**

#### **APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - PROGRAMMES ACCUEIL ET SURVEILLANCE, ACTIVITÉS DE LOISIRS, CLUB DE VACANCES, CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES, ENTRETIEN SANITAIRE, TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEUR ET ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc, une contribution financière totale de 513 844 \$ pour les programmes Accueil et surveillance, Activités de loisirs, Club de vacances, Club sportif et activités physiques, Entretien sanitaire et travaux d'entretien mineur ainsi que pour l'administration du centre communautaire Roussin;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.11 1091312004

---

**CA12 30 12 0419**

**APPROBATION - MODIFICATION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - CLUB AQUATIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (C.A.R.P.) - PROGRAMME CLUB DE VACANCES - CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à l'organisme Centre aquatique de Rivière-des-Prairies (C.A.R.P.), une contribution financière totale de 40 727 \$ pour les programmes Club de vacances et Club sportif et activités physiques;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.12 1104561006

---

**CA12 30 12 0420**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMMES CLUB DE VACANCES ET CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES - APPROBATION - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL ADDITIONNEL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, une contribution financière totale de 24 993 \$ pour les programmes Club de vacances et Club sportif et activités physiques;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.13 1112962001

---

**CA12 30 12 0421**

**APPROBATION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RDP - PROGRAMME - INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL**

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à l'organisme Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies, une contribution financière de 11 340 \$ pour le programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.14 1103163004

---

**CA12 30 12 0422**

**APPROBATION - AJUSTEMENT- CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - CDC DE LA POINTE RÉGION EST DE MONTRÉAL - PROGRAMME INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à l'organisme CDC de la Pointe-Région Est de Montréal, une contribution financière de 8 640 \$ pour le programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.15 1103163002

---

**CA12 30 12 0423**

**APPROBATION - AJUSTEMENT - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - ÉQUIPE R.D.P. - PROGRAMMES ACTIVITÉS DE LOISIRS - CLUB DE VACANCES ET JEUNESSE**

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013;

D'octroyer à cet effet, à l'organisme Équipe R.D.P., une contribution financière totale de 88 578 \$ pour les programmes Activités de loisirs, Club de vacances et Jeunesse;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.16 1104734006

---

**CA12 30 12 0424**

**RECONDUCTION - CONVENTION - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME JEUNESSE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver la reconduction de la convention avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2013;

D'octroyer une contribution financière de 57 780 \$ pour l'année 2013 pour le programme Jeunesse;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.17 1101312004

---

**CA12 30 12 0425**

**APPROBATION - RECONDUCTION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2013 - JEUNES EN MOUVEMENT DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME JEUNESSE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'approuver la reconduction de la convention de partenariat avec Jeunes en mouvement de Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2013;

D'octroyer une contribution financière de 57 780 \$ pour l'année 2013 pour le programme Jeunesse;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.18 1101312005

---

#### **CA12 30 12 0426**

#### **APPROBATION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOUTIEN IMMOBILIER - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE - PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc., pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, d'une durée de trois ans, se terminant le 31 décembre 2015;

D'octroyer une contribution financière annuelle de 174 288 \$ pour les années 2013, 2014 et 2015;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'approuver un soutien immobilier à l'organisme d'une valeur totale de 23 347 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense de 174 288 \$ sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

De plus, il est résolu :

D'accorder un soutien financier additionnel pour l'année 2012 de 3 406 \$, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine à l'organisme mentionnée ci-dessus.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense de 3 406 \$ sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ

20.19 1121312004

---

#### **CA12 30 12 0427**

#### **APPROBATION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ECO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - PROGRAMME ECO-QUARTIER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 182 000 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour une durée d'une année se terminant le 31 décembre 2013, dans le cadre du programme Éco-quartier;

D'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

D'approuver le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.20 1124939005

---

**CA12 30 12 0428**

**AUTORISATION - SIGNATURE - ENTENTE - LES CONSTRUCTIONS FÉDÉRALES INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES - PHASE 11 - PROJET RÉSIDENTIEL FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec Les Constructions Fédérales inc. pour les travaux d'infrastructures de la phase 11 du projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau et la secrétaire d'arrondissement madame Dany Barbeau, avocate, de signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ladite entente d'infrastructures.

ADOPTÉ

20.21 1122726016

---

**CA12 30 12 0429**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 15 octobre 2012.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA12 30 12 0430**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 31 octobre 2012 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

---

**CA12 30 12 0431**

**AUTORISATION - DÉPENSE - DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION DE L'ARRONDISSEMENT - TENUE - CONCOURS SUR INVITATION - CHOIX D'UNE OEUVRE D'ART PUBLIC - PLACE PUBLIQUE DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à tenir un concours sur invitation pour le choix d'une oeuvre d'art public sur la future place publique du Vieux–Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser une dépense de 28 743,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation du concours;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 27 495 \$ de même que le virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.03 1123179009

---

**CA12 30 12 0432**

**ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'octobre 2012 et en matière de ressources financières pour la période du 30 septembre au 27 octobre 2012, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois d'octobre 2012 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2012.

ADOPTÉ

30.04 1124230011

---

**CA12 30 12 0433**

**FERMETURE - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS RCA06-E013, RCA06-E019, RCA06-E017, RCA07-E024, RCA07-E034, RCA07-E033, RCA08-E042, et RCA05-E007**

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de la Ville de Montréal, a entièrement réalisé l'objet des règlements, dont la liste apparaît au dossier décisionnel plus spécifiquement à l'("annexe"), selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de la Ville de Montréal, modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante:

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

30.05 1120448010

---

**CA12 30 12 0434**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - DEUX ORGANISMES - MAGASIN PARTAGE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES ET ACTION SECOURS, VIE D'ESPOIR - ÉVÈNEMENT - MAGASIN PARTAGE DE NOËL**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 2 000 \$ aux organismes porteurs des Magasins-Partages de l'arrondissement, en soutien à leurs événements « Magasin-Partage de Noël », soit :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>
Magasin-Partage de Rivière-des-Prairies;	1 000 \$
Action Secours, Vie d'espoir - Magasin-Partage de Pointe-aux-Trembles	1 000 \$



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1124860022

---

**CA12 30 12 0435**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - PARCOURS HISTORIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme La Société historique de Rivière-des-Prairies, en soutien à son parcours historique de Rivière-des-Prairies;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.07 1124860024

---

**CA12 30 12 0436**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-63-1**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-63-1 intitulé « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-63 autorisant l'occupation de deux terrains et de deux bâtiments aux fins des usages « entreposage extérieur », « transport et distribution », « entrepôt » et « marchandise en gros » prévus au 10000 boulevard Maurice-Duplessis et au 11855 70<sup>e</sup> Avenue (lots projetés 4 728 331 et 4 728 332 du cadastre du Québec).

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 23 janvier 2013 à 18 h 30, au centre récréatif Rivière-des-Prairies, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1123469043

---

**CA12 30 12 0437**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-64-1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-64-1 intitulé « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-64 autorisant la construction d'un bâtiment et l'occupation d'un terrain aux fins des usages « entreposage extérieur », « transport et distribution », « entrepôt » et « marchandise en gros » prévus sur le lot 3 231 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 23 janvier 2013 à 18 h 30, au centre récréatif Rivière-des-Prairies, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1123469044

---

**CA12 30 12 0438**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-30048**

VU l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1);

ATTENDU la réforme du financement des arrondissements;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA12-30048 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2013) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.03 1120448009

---

**CA12 30 12 0439**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-30049**

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA12-30049 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2013) ».

ADOPTÉ

40.04 1124281001

---

#### **CA12 30 12 0440**

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E087**

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) et l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

VU le paragraphe 2o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E087 intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles qui se tiendra les 17, 18 et 19 décembre 2012, de 9 h à 19 h, au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102.

ADOPTÉ

40.05 1124230010

---

#### **CA12 30 12 0441**

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E088**

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E088 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de la maison du citoyen ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles qui se tiendra les 17, 18 et 19 décembre 2012, de 9 h à 19 h, au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102.

ADOPTÉ

40.06 1121502005

---

### **CA12 30 12 0442**

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E089**

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E089 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de réfection des centres de loisirs et communautaires autres que ceux prévus au Centre Rodrigue-Gilbert (0763) ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles qui se tiendra les 17, 18 et 19 décembre 2012, de 9 h à 19 h, au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102.

ADOPTÉ

40.07 1121502007

---

### **CA12 30 12 0443**

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E090**

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E090 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de protection des bâtiments ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles qui se tiendra les 17, 18 et 19 décembre 2012, de 9 h à 19 h, au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102.

ADOPTÉ

40.08 1121502006

---

**CA12 30 12 0444**

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E091**

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal) L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E091 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du Programme de réaménagement de rues ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles qui se tiendra les 17, 18 et 19 décembre 2012, de 9 h à 19 h, au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102.

ADOPTÉ

40.09 1122726014

---

**CA12 30 12 0445**

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E092**

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que les travaux visés par le présent règlement sont de la nature de ceux énumérés au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E092 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 550 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement ou de réaménagement de parcs et d'aires de jeu, de berges et de la plage de l'Est ».

ADOPTÉ

40.10 1120443011

---

**CA12 30 12 0446**

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E093**

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E093 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme d'amélioration des installations sportives extérieures ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles qui se tiendra les 17, 18 et 19 décembre 2012, de 9 h à 19 h, au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102.

ADOPTÉ

40.11 1121502009

---

**CA12 30 12 0447**

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E094**

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E094 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 090 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de réfection des centres de loisirs et communautaires - Centre Rodrigue-Gilbert ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles qui se tiendra les 17, 18 et 19 décembre 2012, de 9 h à 19 h, au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102.

ADOPTÉ

40.12 1121502008

---

**CA12 30 12 0448**

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E095**

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que les travaux visés par le présent règlement sont de la nature de ceux énumérés au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E095 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise en valeur du Vieux–Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.13 1120443013

---

**CA12 30 12 0449**

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E096**

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2° du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E096 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour l'acquisition de véhicules municipaux et équipements de travail dans le cadre du programme de remplacement de véhicules ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles qui se tiendra les 17, 18 et 19 décembre 2012, de 9 h à 19 h, au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102.

ADOPTÉ

40.14 1120493011

---

**CA12 30 12 0450**

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E097**

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que les travaux visés par le présent règlement sont de la nature de ceux énumérés au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E097 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour des travaux de réfection routière ».

ADOPTÉ

40.15 1120493012

---



**CA12 30 12 0451**

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E098**

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2° du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 novembre 2012;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E098 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies, de la rénovation de la bibliothèque Rivière-des-Prairies et de la réalisation de deux points de service bibliothèques ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles qui se tiendra les 17, 18 et 19 décembre 2012, de 9 h à 19 h, au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102.

ADOPTÉ

40.16 1123179010

---

**CA12 30 12 0452**

**MODIFICATION AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE modifier le programme triennal d'immobilisations (PTI) de façon à transférer un montant de 250 000 \$ du projet 36111 : Maison de la culture de Rivière-des-Prairies au projet 42202 : Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires.

ADOPTÉ

40.16 1123179010

---

**CA12 30 12 0453**

**DÉROGATIONS MINEURES - 14205, RUE NOTRE-DAME EST - LOT 1 455 681**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 novembre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant au tableau de l'article 138 et aux articles 148 et 149 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à l'installation de trois (3) équipements mécaniques sur le lot 1 455 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 14205, rue Notre-Dame Est, dans le district de la Pointe-aux-Prairies.

Le tout, tel que présenté sur les plans préparés par les architectes de la firme d'architecte *Rayside-Labossière*, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 30 octobre 2012, de même que sur le *plan projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Steve Cloutier, minute 1181, en date du 12 octobre 2012, à savoir :

- Permettre l'installation de trois (3) équipements mécaniques au sol en cour avant, plutôt que dans une autre cour (tableau des accessoires de l'article 138);
- Permettre que trois (3) équipements mécaniques installés au sol et visibles à partir du domaine public possèdent une hauteur de 2,82 mètres, plutôt qu'une hauteur de 2 mètres ou moins;
- Permettre que trois (3) équipements mécaniques installés au sol et visibles à partir du domaine public ne soient pas dissimulés par un écran végétal composé de conifères ou par une clôture opaque;.

ADOPTÉ

40.17 1123469041

---

#### **CA12 30 12 0454**

#### **PIIA - 12695, RUE SHERBROOKE EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 novembre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), le remplacement de deux (2) enseignes pour le commerce situé au 12695, rue Sherbrooke Est dans le district de Pointe-aux-Trembles, sur le lot 4 549 311 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, le tout tel que présenté sur les deux (2) plans de façades préparés par la firme International Néon, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 30 octobre 2012.

Les matériaux et couleurs retenus sont :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Compagnie</b>	<b>Couleur / Modèle</b>
Aluminium	Boîtier et cadrage	À déterminer	Rouge 3M # 3630-73
Toile	Façades des enseignes	International Néon	Blanc
Vinyle	Façades des enseignes	International Néon	Rouge 3M # 3630-73, jaune Pms 109c, blanc

QUE sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.18 1123077003

---

**CA12 30 12 0455**

**PIIA - 10575, BOULEVARD HENRI-BOURASSA**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 novembre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'aménagement du terrain et à l'apparence des bâtiments (modèle, matériaux et couleurs) visés par l'installation d'une balance et la construction de deux (2) bâtiments à des fins industrielles prévues à la résolution numéro PP-77, sur le lot projeté portant le numéro 5 101 804 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ce lot remplace les lots 3 564 417, 3 564 418 et 1 505 792), dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout tel que présenté sur les plans et coupes préparés par la firme *Planex consultants*, sur les plans et élévations préparés par la firme *Atelier d'architecture Saroli Palumbo inc.*, sur les photos et la perspective, estampillées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 6 novembre 2012, de même que sur le *plan projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Daniel Lacroix, en date du 8 novembre 2012, minute 13548.

Les matériaux et les couleurs utilisés sont les suivants :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Compagnie</b>	<b>Couleur / Modèle</b>
Brique	Murs du bâtiment complémentaire à la balance et une partie des murs du bâtiment complémentaire à l'usage principal	Permacon	Chambly beige
Pierre	Une partie des murs du bâtiment complémentaire à l'usage principal	Permacon	Chambly beige
Métal	Une partie des murs du bâtiment complémentaire à l'usage principal	Kaycan	Vert forêt
Aluminium	Porte principale et fenêtres du bâtiment complémentaire à l'usage principal Fenêtres du bâtiment complémentaire à la balance	Kawneer	Gris Beige
Bardeaux d'asphalte	Toit du bâtiment complémentaire à la balance	BP	Vert forêt

QUE sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.19 1123469042

---

**CA12 30 12 0456**

**PIIA - RUE BERNARD-GEOFFRION**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 novembre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 42 de la section 5 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), de l'implantation, l'apparence et l'aménagement de terrain pour un bâtiment multifamilial projeté sur la rue projetée Bernard-Geoffrion, sur le lot 4 680 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les plans et élévations préparés par l'architecte, monsieur Vincentiu-Dan Agapi, datés du mois d'août 2012, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 5 novembre 2012.

De plus, l'implantation du bâtiment sera telle qu'illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 19 juillet 2012, minute 2686.

Tandis que l'aménagement du terrain est illustré sur le plan de plantation préparé par la firme Agapi+Alt architectes, daté du mois de septembre 2012, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 5 novembre 2012.

ADOPTÉ

40.20 1120826022

---

### **CA12 30 12 0457**

#### **PIIA - 12260, RUE SHERBROOKE EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 novembre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, en vertu de l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, à l'architecture et à l'aménagement des terrains dans un projet visant l'agrandissement du bâtiment situé au 12260, rue Sherbrooke Est aux fins des usages « véhicules automobiles (location et vente) » et « véhicules automobiles (réparation, entretien) », tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-74 pour ce projet sur le lot 1 979 489 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.21 1126088005

---

### **CA12 30 12 0458**

#### **PIIA - AMENDEMENT RÉOLUTION NUMÉRO CA08 30 11 0479 - 11189, RUE CLAUDE-MATHIAS-FANEF**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 novembre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA0830 11 0479, adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements apportées à cette résolution par la suite, afin d'approuver, pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 5 013 669, situé au 11189, rue Claude-Mathias-Fanef, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg de la Pointe-aux-Prairies,

l'architecture du modèle « Isabella US38 », le tout, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), pour ce projet, sur le lot 5 013 669 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.22 1126088002

---

**CA12 30 12 0459**

**PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA08 30 11 0479 - 11232, RUE CLAUDE-MATHIAS-FANEF**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 novembre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA0830 11 0479, adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements apportées à cette résolution par la suite, afin d'approuver, pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 4 286 714, situé au 11232, rue Claude-Mathias-Fanef, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg de la Pointe-aux-Prairies, l'architecture du modèle « Isabella US38 », le tout, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), pour ce projet, sur le lot 4 286 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.23 1126088003

---

**CA12 30 12 0460**

**PIIA - 12475-77-79, RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME**

Considérant la recommandation favorable à la majorité du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 novembre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment résidentiel isolé prévu aux 12475-77-79, rue Trefflé-Berthiaume, sur le lot 4 728 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la phase VI du projet résidentiel du Faubourg Pointe-aux-Prairies, tel qu'illustré sur le *plan projet d'implantation d'une bâtisse pour demande de permis* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 16 août 2012, minute 25171, de même que sur la perspective soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 7 novembre 2012.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleurs
Brique	Façade	Hanson	Boston / Laurier
Pierre	Façade	Ariscraft	Bois de chêne / Laurier
Aluminium	Soffites & Fascias Cadres des portes et fenêtres	Gentek Magistral	Brun commercial
Acrylique	Façade	Dryvit	106 Pearl
Aluminium	Rampe	Allunox	Brun commercial
Bardeau d'asphalte	Toiture	Iko	Brun double / Cambridge

QUE sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.24 1123469045

**CA12 30 12 0461**

**PIIA - 12355-57-59, RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME**

Considérant la recommandation favorable à la majorité du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 novembre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment résidentiel isolé prévu aux 12355-57-59, rue Trefflé-Berthiaume, sur le lot 4 728 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la phase VI du projet résidentiel du Faubourg Pointe-aux-Prairies, tel qu'illustré sur le *plan projet d'implantation d'une bâtisse pour demande de permis* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 16 août 2012, minute 25173, de même que sur la perspective et l'élévation de la façade principale soumises et estampillées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 7 novembre 2012.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleurs
Brique	Façade	Hanson	Flamenco II
Pierre	Façade	Ariscraft	Gris calcaire
Aluminium	Soffites & Fascias Cadres des portes et fenêtres	Gentek Magistral	Beige antique
Acrylique	Façade	Dryvit	106 Pearl
Aluminium	Rampe	Allunox	Sable
Bardeau d'asphalte	Toiture	Iko	Brun double

QUE sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.25 1123469046

**CA12 30 12 0462**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-79**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-79 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 46 unités d'habitation au 7780, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 276 438 ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 23 janvier 2013 à 18 h 30, au centre récréatif Rivière-des-Prairies, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal.

ADOPTÉ

40.26 1123077002

---

**CA12 30 12 0463**

**DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE désigner monsieur Gilles Déziel, conseiller de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour une période de quatre mois, et ce, à compter du 5 décembre 2012 jusqu'au 2 avril 2013.

ADOPTÉ

51.01 1121155018

---

**CA12 30 12 0464**

**ADHÉSION - PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC - ACCEPTATION - SOMME - PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC (PMVI) - DÉSIGNATION - SIGNATURE - CONVENTION**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de l'agrandissement du poste du Bout-de-L'Île sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles s'est vu allouer par Hydro-Québec, une somme de 1 022 000 \$;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a été informé par Hydro-Québec lors d'une rencontre officielle tenue le 12 octobre 2012 de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives telles que:

- Projet de plage urbaine à la marina Beaudoin
- Projet de réaménagement du site de la 36<sup>e</sup> avenue
- Projet d'aménagement de la porte d'entrée du parc Armand Bombardier
- Projet d'aménagement d'une piste de danse extérieure semi-couverte au parc Marcel-Léger
- Projet d'aménagement d'une piste de danse extérieure semi-couverte au parc Dollard-Morin

qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est résolu :

- QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles adhère au Programme de mise en valeur intégrée;
- DE demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée;
- D'autoriser la mairesse et la greffière de l'arrondissement à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec.

ADOPTÉ

51.02 1121652004

---

#### **CA12 30 12 0465**

#### **DÉSIGNATION - PRÉSIDENT - COMITÉ DE CIRCULATION DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE désigner madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie, présidente du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un mandat d'une durée de deux ans, soit du 5 décembre 2012 au 4 décembre 2014.

ADOPTÉ

51.03 1124860025

---

#### **CA12 30 12 0466**

#### **ADOPTION - PREMIER PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier Plan local de développement durable 2013-2015 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1124230002

---



**CA12 30 12 0467**

**ADOPTION - PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Le plan déposé aujourd'hui remplace celui qui avait été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2011 (résolution: CA11 30 12 0490).

ADOPTÉ

70.01 1124281005

---

**CA12 30 12 0468**

**DÉPÔT - DÉCLARATION - INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs Mario Blanchet, Gilles Déziel et Giovanni Rapanà, conseillers d'arrondissement à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2013.

ADOPTÉ

70.02 1124860021

---

**CA12 30 12 0469**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 20 h 21

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.03

---

---

Dany Barbeau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2013.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Dany Barbeau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement